

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME

Le diagnostic du PLU présenté aux Arthasiens

Lundi, Cyril Pellevat, maire d'Arthaz-Pont-Notre-Dame, a présenté, conjointement avec le cabinet d'études Epode, les grandes orientations d'aménagement de la commune à ses administrés.

De nombreux points ont été soulevés lors de cette réunion d'information sur le plan local d'urbanisme (PLU).

Le diagnostic a préconisé de renforcer le chef-lieu de la commune par la présence de commerces ou de services susceptibles de redynamiser le village. Une centralisation des équipements qui viserait à préserver l'aspect général de la commune tout en épargnant son pay-

sage agricole alentour.

A été également proposé l'aménagement de voies cyclables et de trottoirs sécurisés afin que les hameaux environnant puissent rejoindre le chef-lieu en toute sécurité. On prévoit aussi des barrières anti-bruit de part et d'autre de la D 202.

En matière de logement, la commune d'Arthaz, relevant de la communauté de communes Arve et Salève, se doit d'accueillir d'ici 2012, 17 logements aidés (34 demandes ayant déjà été enregistrées). Pour ce faire, la réhabilitation de bâtiments existants serait préférable.

Il a également été proposé la création d'une zone d'ac-

tivités regroupant de nouvelles entreprises en complément des 17 activités artisanales existantes.

Pour les transports en commun, l'avenir paraît encore incertain pour que la commune puisse aller au-delà de ses quatre liaisons quotidiennes avec l'agglomération annemassienne.

Ce diagnostic prudent, limitant à 13 hectares la surface maximale à urbaniser pour les 15 années à venir, cherche à la fois à redynamiser la commune tout en maintenant son paysage campagnard.

Une présentation accueillie sereinement par les habitants.

Christophe CADET



Alexandra Trasbot, du cabinet d'étude Epode (à gauche) présente le diagnostic du PLU, en compagnie du maire Cyril Pellevat et de son équipe municipale.